



Photo: Institut technique libre d'Ath

La crème de la technologie à l'école

Les Centres de Technologies Avancées sont sur le point d'être créés. L'occasion d'en percevoir les enjeux.

"**D**epuis la rentrée 2006, nous avons investi beaucoup de temps à l'étude de la possibilité d'accueillir un CTA à l'ITL, explique **Daniel DAUWE**, directeur de l'Institut technique libre d'Ath. Nous avons constaté que les jeunes parviennent au terme de leur formation avec des qualifications, qu'ils maîtrisent les compétences de base, mais que finalement, les entreprises demandent souvent plus! Elles attendent surtout des jeunes qu'ils soient opérationnels par rapport aux dernières innovations technologiques. La mise à disposition d'équipements pédagogiques en lien avec la réalité industrielle est donc une condition indispensable à l'amélioration de la

qualité des formations données dans les écoles. Pour atteindre cet objectif de qualité, il faut aussi que l'école possède déjà une expertise dans le domaine envisagé".

POUR TOUS

José SOBLET, Secrétaire général de la Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique (FESeC), rappelle que la création des CTA était mentionnée dans le *Contrat pour l'école* élaboré en 2005 par la Ministre de l'enseignement obligatoire, Marie ARENA. La priorité 4 portait, en effet, sur l'importance de "choisir et apprendre un métier à l'école", et cinq chantiers prioritaires étaient prévus dans ce cadre, dont le développement d'une politique cohérente en matière d'investissements en équipements.

"Les CTA, explique J. SOBLET, seront des infrastructures mettant des équipements de pointe à la disposition des élèves et des enseignants de tous les établissements

d'une même région. Une école, à titre individuel, ne pourrait pas se payer de tels équipements. Ils seraient soit trop onéreux, soit utilisés trop peu souvent pour être rentabilisés. L'objectif est aussi de garantir une utilisation quasi permanente du matériel".

À l'ITL, D. DAUWE aimerait qu'un CTA vienne renforcer dans son école la formation qualifiante en climatisation et énergies thermiques. Le "maintenancier en énergies nouvelles" est un vrai technicien qui doit faire preuve d'un esprit "réactif" et de compétences importantes et variées. "Notre école est déjà souvent félicitée par les entreprises pour sa formation et le fait que celle-ci soit placée sous contrôle qualité depuis 7 ans, dit-il. En juin 2006, tous nos élèves de la section technicien-climaticien ont d'ailleurs trouvé un emploi! Mais cette nouvelle possibilité constituerait un plus en tant qu'ouverture pour le financement de notre équipement. C'est un projet

positif, car il répond aux attentes des écoles et des entreprises".

ESPACE DE CONFIANCE

La Ministre Marie ARENA souhaite que ces infrastructures soient installées dans une école, qui en aura dès lors la responsabilité, ou éventuellement dans les locaux d'une asbl organisée en intermédiaire. Les écoles pourront investir à hauteur d'1.000.000€ par centre, pour acheter le matériel adéquat et entreprendre des travaux d'aménagement...

José SOBLET précise que le CTA doit être mis à disposition de toutes les écoles de la région, tous réseaux confondus, et de tous les niveaux (secondaire, promotion sociale et supérieur non universitaire). "Il sera ainsi également accessible au 3^e degré de l'enseignement qualifiant, à l'enseignement de promotion sociale, aux graduats dans le domaine technologique... mais aussi aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs. On essaie de créer un espace de confiance, l'essentiel étant que les écoles restent maîtresses de leur formation. On comptera une trentaine de CTA, dont 6 à Bruxelles et 24 en Région wallonne. L'école responsable devra assurer la gestion du centre, en s'occupant notamment des réservations des plages d'occupation". Il y aura deux

catégories de formateurs. Les élèves seront accompagnés de leurs enseignants alors que les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les enseignants seront suivis par des formateurs agréés, notamment du Forem.

CADRE PRÉCIS

"Bien sûr, les écoles sont soumises à conditions, précise J. SOBLET. Elles doivent pouvoir mettre un espace à disposition, avoir un réseau de relations avec les écoles de leur zone, jouer la complémentarité géographique avec les centres de compétence¹, ou la diversification. Les CTA fonctionneront, en effet, en complément des centres de compétence, soit dans des secteurs où il n'y en a pas, soit en démultipliant géographiquement les contenus de ces centres. Les écoles doivent aussi se conformer à la liste des métiers en pénurie, obtenir un accord de l'organisme régional de gestion de l'emploi et avoir une convention de partenariat avec des centres de compétence dans le même secteur".

Les CTA seront mono-sectoriels, dans les domaines suivants: les énergies vertes et alternatives, la gestion rationnelle des énergies, la gestion des systèmes automatisés industriels (mini-usines), l'éco-construction, le mini-hôpital, les multimédias et les industries graphiques, les

technologies avancées automobiles, les sciences appliquées...

L'ITL n'a pas attendu pour se préparer à cette éventuelle nouvelle responsabilité. Au contraire, il a déjà pris divers contacts: avec le centre de compétence en énergies nouvelles de Mons, les Hautes Écoles et écoles de promotion sociale du Hainaut occidental, ainsi qu'avec les autres écoles de la région et les comités subrégionaux de l'emploi de Tournai et de Mouscron, où étaient présents les représentants de Forem formation. D. DAUWE a aussi un contact privilégié avec le cluster "éco-construction" de Namur.

LABELLISATION

La mise en activité des premiers CTA est prévue en 2008, selon un phasage pluriannuel: il devrait y avoir 5 à 6 nouveaux CTA tous les ans, jusqu'en 2013. Un appel à candidatures a été lancé au mois de mai sur la base d'un cahier des charges. Le dépôt des candidatures se termine fin juillet à Bruxelles et fin octobre en Région wallonne. Des commissions seront mises en place pour la sélection, dans lesquelles siègeront des représentants des réseaux d'enseignement. Les projets seront proposés à la décision de la Ministre, qui entend labelliser les 30 CTA en une fois, dès la fin 2007 - début 2008.

"À cet égard, on peut peut-être regretter de ne pas plutôt utiliser une méthode de labellisation progressive. Car en labellisant tous les centres en même temps, nous n'aurons plus de possibilité de mettre en place de nouveaux projets, de nouvelles idées", regrette cependant J. SOBLET.

Du côté de l'ITL, si le projet n'est pas labellisé, D. DAUWE assure que tout le travail déjà fourni ne sera de toute façon pas perdu. Il devrait y avoir des retombées pour les élèves, puisqu'ils ont contribué à l'élaboration technique de ce projet pédagogique. ■

Malgré le caractère sans conteste intéressant de ce projet, José SOBLET pointe quelques difficultés:

"Aucun moyen humain n'est prévu pour la gestion des centres! C'est un handicap majeur pour le projet, mais on a l'espoir que le bon sens triomphe et que l'on arrive à dégager du personnel d'une façon ou d'une autre. L'école doit notamment s'occuper des réservations, des plannings, de l'inventaire, de la maintenance... Ce n'est pas rien!

Même s'il est prévu dans le budget, le déplacement des formés prend un temps non négligeable.

Une autre part du budget est prévue pour les aménagements des bâtiments mais rien, en revanche, pour une éventuelle construction. Or, certains établissements qui ont un certain dynamisme débordent déjà d'élèves, et n'ont de ce fait plus de locaux disponibles. C'est un beau projet, mais ces écoles risquent de passer à côté, faute de place!".

PROPOS RECUEILLIS PAR BRIGITTE GERARD

1. Les centres de compétence, créés en Région wallonne, sont des lieux de formation modernes, mais aussi des espaces dédiés à la connaissance, au savoir-faire et surtout, au génie innovant.

www.centresdecompetence.be